

FISCALITE OPTIMALE ET TAXATION DES BIENS ET SERVICES EN RCA

BANZARA Jean-Lambert
Enseignant – Chercheur à l'Université de Bangui
E-mail: jbanzara@yahoo.fr

Submitted: 2021-10-15

valued: 2021-11-03

validated: 2021-11-22

Résumé

Les ressources budgétaires de la RCA proviennent à 80% des recettes fiscales et douanières. En analysant la structure des recettes fiscales, on se rend compte que les impôts indirects rapportent autant que les impôts directs. Or, il s'avère que les taux des impôts indirects sont fixés en RCA de manière sous optimale, ce qui explique la faible mobilisation des recettes provenant de ce type d'impôts.

Le présent article essaie à partir des résultats théoriques de la fiscalité optimale de Ramsey, de déterminer les taux optimaux de taxation des biens et services, et d'en évaluer les écarts par rapport aux taux en vigueur appliqués aux secteurs de consommation en RCA.

Mots clés : fiscalité optimale, taxation des biens et services, secteurs de consommation.

Abstract

The C.A.R. budget resources are from 80% of tax and customs takings. Analysing the structure of tax takings, we realize that indirect tax brings as much as direct tax. However, it seems that indirect tax is set in C.A.R. under an optimum way, wich justifies the low takings mobilization of this type of tax.

This article tries from the theorical results of the optimum tax of Ramsey, to determine the optimum tax rates of goods and services and to asses the gaps according to the rates in force used in C.A.R. consumption sectors.

Keywords: *optimum tax, tax of goods and services, consumption sectors.*

Si cet article vous intéresse, vous pouvez le [télécharger gratuitement](#) ici.

Introduction

Afin de financer les charges publiques, la maximisation des ressources de l'Etat, en particulier les recettes fiscales, est une préoccupation majeure des pouvoirs publics partout ailleurs dans le monde. La question a été aussi au centre de recherche depuis plusieurs décennies des chercheurs en fiscalité. L'impôt étant un prélèvement obligatoire avec ou sans contrepartie et servant à financer des charges régaliennes de l'Etat, peut nuire au montant du produit de ses recettes, si son taux n'est pas fixé à un niveau optimal. Déjà, le problème de la répartition de la charge fiscale entre les différents produits de consommation finale afin de maximiser l'utilité de l'agent représentatif a été posé par Pigou en 1920, qui a justifié entre autres, l'extension de la taxation aux ressources environnementales en ces termes : « comme le marché ne donne aucune valeur aux biens environnementaux « gratuits » d'accès commun à tous, tels que l'air, l'eau ou le vent, il convient que le gouvernement taxe leur usage pour les protéger d'une surexploitation ».

Ensuite, les travaux de Ramsey [1927] sur la question de la répartition optimale de la charge fiscale entre les différents biens de consommation deviendra un problème de choix public que l'auteur va modéliser dans le cadre de l'économie publique normative au centre de laquelle la microéconomie est privilégiée. Il s'agit de maximiser une « fonction objectif » représentée par le bien-être social et dont l'argument est l'agrégation des utilités individuelles sous la contrainte d'un niveau donné des recettes fiscales. Ces consommateurs sont censés consommer un même bien, ce qui suppose une certaine égalité du point de vue de goût, de préférence, et du revenu, d'où l'hypothèse d'agent représentatif chère à l'auteur. Les résultats de Ramsey, en prenant en compte les restrictions de Baumol et Bradford [1970], ont montré que le taux de la taxe optimale sur les biens et services est celui qui est fixé de manière inversement proportionnelle à l'élasticité-prix directe du bien taxé.

La RCA est un pays membre de la CEMAC dont les ressources budgétaires sont essentiellement assises sur les recettes fiscales. Ces dernières proviennent des impôts directs et indirects. Alors que les recettes fiscales de la RCA sont les plus faiblement mobilisées de la sous-région, l'on peut penser que l'un des facteurs de cette faible mobilisation est attribuable à la sous-optimalité de la taxation des biens et services dans le pays.

Le présent article se propose d'évaluer l'optimalité de la taxation du secteur de consommation de la RCA au regard de la prescription de la taxation optimale de Ramsey, étant donné que les impôts et taxes intérieurs dans ce secteur rapportent autant que les impôts sur les revenus.

1. Problématique, Hypothèse et formulation du modèle Ramsey

En économie publique de l'impôt, la fiscalité appréhendée comme un cas particulier du coût supplémentaire dont l'effet principal est d'introduire une distorsion entre le prix payé par l'acheteur d'un bien ou service et le prix encaissé par le vendeur et dont la différence appelée *coin fiscal* et encaissée par l'Etat, a pour effet la réduction du bien-être de vendeur et de l'acheteur ; le premier considérant la transaction comme effectuée à un prix faible et pour le second, à un prix élevé et pour des quantités réduites.

Pour citer cet article : BANZARA Jean-Lambert, 2021, « Fiscalité optimale et taxation des biens et services en république centrafricaine », *Annales de l'Université de Bangui*, série A, n° 16, décembre [en ligne : www.surandara-ub.org/annales/]

L'article de Ramsey apparait comme fondateur car, il va poser les conditions d'optimalité des choix publics en matière fiscale. Sur ce point, l'économie publique de l'impôt se scinde en deux disciplines dont l'économie publique normative et l'économie publique positive qui étudient les conséquences des actions de l'Etat en matière fiscale ; la première analysant les règles d'imposition des contribuables et la seconde évaluant les conséquences des prélèvements sur le bien-être des contribuables et sur les équilibres économiques.

Dans le cadre de l'étude normative de l'impôt, la méthodologie adoptée par Ramsey a pour base d'analyser la microéconomie, où l'objectif des pouvoirs publics est de maximiser une fonction d'utilité sociale dont l'expression est l'agrégation des utilités individuelles dépendant d'un seul bien de consommation (ou des biens identiques) sous la contrainte des recettes collectées. Autrement dit, la maximisation de la « fonction objectif » se fait sous la contrainte de la minimisation des pertes en bien-être c'est-à-dire de l'efficacité. Le modèle de Ramsey se présente de la manière suivante :

Considérons un consommateur représentatif avec un revenu exogène y , des prix du consommateur $p = (p_1, p_2, \dots, p_n)$ et des prix du producteur $q = (q_1, q_2, \dots, q_n)$.

Considérons $t = p - q$, la différence entre le prix du consommateur et le prix du producteur. Nous supposons de plus que le premier bien est le numéraire $q_1 = 1$.

Les hypothèses de base du modèle de Ramsey sont les suivantes :

- H_1 : les marchés sont concurrentiels et sans externalités;
- H_2 : les rendements d'échelle sont constants;
- H_3 : le consommateur est un agent représentatif. Il existe n entreprises produisant un seul bien de consommation finale soit au total n biens;
- H_4 : les demandes des $n-1$ biens de consommation sont indépendantes les unes des autres (les élasticités croisées de ces biens sont nulles) ;
- H_5 : seuls les biens de consommation sont taxés, le travail ne l'est pas;
- H_6 : la contrainte budgétaire du consommateur est une fonction linéaire du taux de taxation. Le travail et la consommation sont les deux arguments séparables de la fonction d'utilité du consommateur;
- H_7 : le cadre d'analyse est le marché partiel : le prix au producteur ne varie pas même si les taux de taxation varient. Cela veut dire que la taxe est entièrement supportée par le consommateur.

On considère que l'exonération du travail base de raisonnement de Ramsey est la cause de distorsions dans les choix entre les différents biens indépendants et le travail. Aussi, la différentiation des taux est déterminée par des relations de substituabilité et de complémentarité entre chaque bien et le travail.

L'objectif du planificateur social est donc de récolter un revenu R en minimisant le coût en bien-être pour les consommateurs. Autrement dit, la taxation forfaitaire qui serait non discrétionnaire est à priori exclue à cause de son inéquitabilité.

Le problème de la taxation optimale peut alors s'écrire de la manière suivante :

$$\left[\max_x U(x) \right] \quad \text{s/c} \quad (p-q)x = R \quad (1)$$

En utilisant la fonction d'utilité indirecte, le programme se présente sous la forme suivante :

$$\text{Max}_p [v(p, y)] \quad \text{s/c} \quad (p-q)x = R \quad (2)$$

Le Lagrangien s'écrit de la manière suivante :

$$L = v(p, y) + \mu [R - (p-q)x] \quad (3)$$

La condition de premier ordre donne :

$$\frac{\partial L}{\partial t_i} = \frac{\partial v}{\partial p_i} + \mu \left(\sum_{j=1}^N t_j \frac{\partial x_j}{\partial p_i} + x_i \right) = 0 \quad \text{avec } i = 1, 2, \dots, N$$

En utilisant l'identité de Roy $x_i = -\frac{\partial v / \partial p_i}{\partial v / \partial y}$, on trouve :

$$-\lambda x_i + \mu \left(\sum_{j=1}^N t_j \frac{\partial x_j}{\partial p_i} + x_i \right) = 0$$

$\lambda = \partial v / \partial y$ est l'utilité marginale du revenu.

En utilisant la condition de Slutsky, on obtient :

$$-\lambda x_i + \mu \left(\sum_{j=1}^N t_j \left(s_{ij} - \frac{\partial x_j}{\partial y} x_i \right) + x_i \right) = 0 \quad \text{avec } s_{ij} = \frac{\partial x_i}{\partial p_j}$$

En tenant compte de la symétrie $s_{ji} = s_{ij}$, on obtient :

$$\begin{aligned} \sum_{j=1}^N t_j s_{ij} &= \frac{\left(\lambda + \mu \sum_{j=1}^N t_j \left(\frac{\partial x_j}{\partial y} \right) - \mu \right)}{\mu} x_i \\ &= \frac{(\alpha - \mu)}{\mu} x_i \quad \text{avec} \quad \alpha = \lambda + \mu \sum_{j=1}^N t_j \left(\frac{\partial x_j}{\partial y} \right) \end{aligned}$$

Le terme $(\alpha - \mu)$ représente la différence entre le coût marginal en termes d'utilité de la levée du fonds par une taxe forfaitaire et le coût marginal de la levée de fonds par la taxation des biens. Cette différence représente la charge excessive du système des taxes et mesure les distorsions impliquées par ce dernier. $\sum_{j=1}^N \frac{t_j s_{ij}}{x_i}$ est appelé indice de découragement de Mirrlees qui est nécessairement négatif.

2. Méthodologie

2.1. La solution de la taxe proportionnelle

La taxe proportionnelle ne génère pas de distorsions. En effet, si l'on choisit une taxe proportionnelle sur tous les biens ($t_i = \Theta p_i$), on obtient :

$$-\Theta \sum_{j=1}^N p_j s_{ij} = \frac{(\mu - \alpha)}{\mu} x_i$$
 . En vertu de l'homogénéité des demandes compensées $\left(\sum_{j=1}^N p_j s_{ij} = 0 \right)$, le terme de gauche est égal à zéro et les distorsions sont nulles. Ce qui démontre qu'une taxe proportionnelle correspond à une taxation forfaitaire.

En substance, la règle de Ramsey énonce que les biens pour lesquels la demande compensée varie peu en fonction des prix de l'ensemble des biens doivent alors être relativement fortement taxés. Cette règle facilement compréhensible au plan théorique pose des difficultés d'application du point de vue pratique car, elle suppose la connaissance de la dérivée de la demande compensée d'un bien par rapport au prix du marché.

2.2. La règle de l'élasticité inverse

Pour lever la difficulté liée à l'application pratique de la règle de Ramsey, Bradford et Baumol (1970) ont proposé le modèle simplifié du résultat de Ramsey. Pour cela, reprenons notre fonction de Lagrange et dérivons-la par rapport à t_i :

$$\frac{\partial L}{\partial t_i} = \frac{\partial v}{\partial p_i} + \mu \left(\sum_{j=1}^N t_j \frac{\partial x_j}{\partial p_i} + x_i \right) = 0$$

En utilisant l'identité de Roy on trouve :

$$-\lambda x_i = \mu \left(x_i + \sum_{j=1}^N t_j \frac{\partial x_j}{\partial p_i} \right)$$

La restriction apportée par Baumol et Bradford à la règle de Ramsey consiste à supposer que les élasticités-prix croisées sont nulles. Ainsi, l'équation devient :

$$-\lambda x_i = \mu \left(x_i + t_i \frac{\partial x_i}{\partial p_i} \right)$$

En réarrangeant les termes, l'équation devient :

$$\begin{aligned} (\mu - \lambda) x_i &= \mu t_i \frac{\partial x_i}{\partial p_i} \\ \Rightarrow \frac{\mu - \lambda}{\mu} x_i &= t_i \frac{\partial x_i}{\partial p_i} \\ \Rightarrow t_i &= \frac{\mu - \lambda}{\mu} x_i \cdot \frac{\partial p_i}{\partial x_i} \end{aligned}$$

En divisant les deux membres par p_i , on obtient :

$$\begin{aligned}\frac{t_i}{p_i} &= \frac{\mu - \lambda}{\mu} \frac{x_i}{p_i} \frac{\partial p_i}{\partial x_i} \\ \frac{t_i}{p_i} &= \frac{\mu - \lambda}{\mu} \frac{\partial p_i}{\partial x_i} \frac{x_i}{p_i} \\ &= \frac{\mu - \lambda}{\mu} \frac{1}{\varepsilon_{x_i} / p_i}\end{aligned}$$

Cette loi est un cas particulier de la loi de Ramsey présentant un grand intérêt pratique et qui énonce ceci : « un système fiscal est optimal lorsque les taux de taxation des biens sont inversement proportionnels à l'élasticité-prix directe de leur demande » (Ramsey, 1927).

3. Résultats

Nos résultats portent essentiellement sur le modèle de Ramsey avec agent représentatif puis agent hétérogène. Nous formulons les critiques aussi bien sur les hypothèses que sur les résultats du modèle de Ramsey ensuite par rapport à d'autres questions passées sous silence par ce modèle et qui touchent à la fiscalité optimale débouchant sur des recommandations. Les hypothèses qui définissent le cadre de la théorie de la fiscalité optimale soulèvent le problème d'adaptation de cette dernière au contexte fiscal des pays sous-développés en général et, en particulier à celui de la RCA.

3.1. Absence d'un dynamisme de concurrence et existence des externalités dans les pays sous développés

En examinant la première hypothèse de la théorie de la fiscalité optimale, celle-ci postule que les marchés retenus dans le cadre de la fiscalité optimale sont concurrentiels et sans externalités. Cette hypothèse soulève en effet deux problèmes :

En effet, le caractère concurrentiel des marchés de l'économie considérée par la fiscalité optimale de Ramsey¹ suppose que c'est sur ces marchés que les recettes fiscales peuvent être maximisées avec moins de distorsions. Or, les exemples actuellement tangibles dans certains pays à économie de marché ont montré que les marchés imparfaits (monopoles et oligopole) génèrent plus d'impôts. C'est l'exemple relevé en France où si l'on ne considère que l'impôt sur les sociétés, le classement des 30 premières sociétés françaises contributrices de ce type d'impôt en 2010 (impôts des filiales non compris) fournit les montants d'IS acquittés rien que pour les entreprises de monopôle (privé ou public), de l'oligopole ou duopole etc². Ainsi, sur un total de 50,59 milliards d'euro d'IS collecté, les trente entreprises privées³ qui ont le plus

¹ Y compris celle de Mirrless malgré qu'il ait levé l'hypothèse de rendement d'échelle constant pour introduire des profits positifs à redistribuer aux ménages.

² <http://www.journaldunet.com/economie/magazine/impot-sur-les-societes/les-groupes.shtml>.

³ En tête de la liste on trouve des secteurs suivants: pétrole (Total et ses filiales), Télécom (Orange France, SFR), industrie pharmaceutique (ASF, Sanef), luxe (Louis, Vuiton, Chanel).

payé d'impôts ont contribué à hauteur de 9,98 milliards d'euro soit 19,72 % du montant total de l'IS pour l'exercice fiscal 2010. Quant à l'IS versé par les trente entreprises publiques⁴ qui paient le plus d'impôts, son montant s'élève à 2,03 milliards d'euro en 2010 soit 4,01 % du total de l'IS en France. Ces constats démontrent que même dans les pays développés, il n'y a pas véritablement concurrence au sens strict du terme. Dans les pays sous développés, l'exemple illustratif est celui du Cameroun où le secteur des télécommunications essentiellement oligopolistique contribue à lui seul aux impôts et taxes à hauteur de 74,6 milliards de FCFA soit 5,1% du montant total des impôts et taxes évalués à 1463 milliards de FCFA (Tsafak Djoumessi, 2011) en 2010.

En ce qui concerne l'état des lieux de la concurrence, nous observons des évolutions dans les pays développés totalement opposées à celles des pays sous développés. En France par exemple, l'efficacité du secteur concurrentiel est favorisée par le dynamisme de la demande grâce à la consommation de masse. Ensuite, depuis 1967, la différence marquée entre la mission des services publics et l'activité concurrentielle⁵ des entreprises publiques ou nationalisées a été renforcée en 1986 par l'engagement des gouvernements de gauche et de droite en faveur d'une politique de plus en plus libérale en votant deux fois de suite la privatisation des entreprises publiques. En outre, la politique actuelle de l'Union Européenne est marquée par la volonté de ses pays membres à mettre en concurrence les services publics en libéralisant les secteurs de l'énergie et de transport⁶. Ces différentes politiques ont permis de redynamiser le secteur privé concurrentiel et les résultats actuellement tangibles ont montré qu'en France par exemple, presque tous les secteurs publics sont mis en concurrence : moins de 10% des entreprises publiques sont encore dans l'industrie, très peu sont dans l'agriculture, les transports, les banques, les assurances et le commerce⁷.

Cependant la situation de la RCA est contrastée. L'on a constaté que depuis le début des années 1980, le secteur public reste « dynamique » par rapport au secteur privé. D'abord par la lenteur ou le refus des autorités politiques de mettre en concurrence les entreprises publiques. Sur ce point, sur un total de 10 entreprises publiques à privatiser, moins d'un tiers a été libéralisé et, les entreprises les plus stratégiques demeurent sous le contrôle de l'Etat. A l'inverse, contrairement à la cession partielle ou totale des entreprises publiques, il y a eu la reprise par l'Etat de la part des privés dans certaines entreprises publiques avec par exemple, le retrait de France Câble Radio du capital de la SOCATEL⁸ dont les 100% sont désormais contrôlés par l'Etat en attendant un nouvel acquéreur. Ensuite en raison de ce que le secteur public demeure le plus gros pourvoyeur d'emplois dans le pays (plus de 80%). Enfin, la régression de la

⁴ Ce sont des entreprises contrôlées par l'Etat français dont entre autres EDF, Aéroport de Paris, la Française des Jeux, ou France Télévisions.

⁵ Les services publics demandent de l'aide de l'Etat alors que l'activité concurrentielle des entreprises nationalisées impose que les entreprises publiques soient efficaces et rentables.

⁶ Le modèle en vogue dans les pays développés consiste à libéraliser le secteur des entreprises publiques et à établir les règles qui favorisent de plus en plus la concurrence et la mise en place des institutions de régulation de cette concurrence.

⁷ L'Etat français ne contrôle plus que la SNCF et la RATP (métro et bus à Paris).

⁸ Société Centrafricaine des Télécommunications.

concurrence dans le secteur privé à cause des crises militaro politiques récurrentes qui ont détruit la quasi-totalité du tissu économique dans le secteur (moins de 100 entreprises à ce jour), sont autant de raisons qui prouvent qu'en RCA, les marchés ne sont pas concurrentiels à 100%.

De même, l'absence d'externalités caractérisant les marchés concurrentiels est une hypothèse située aux antipodes des faits empiriques caractérisés par les externalités de production et de consommation des biens et services. Ces externalités sont à la base du rejet de l'hypothèse de concurrence pure et parfaite qui conduit à l'optimum parétien. A contrario, elles ont suscité un regain d'intérêt pour la fiscalité en tant que l'un des instruments de correction de ces externalités, facteurs des équilibres sous optimaux et de l'inefficacité des marchés. C'est ainsi que dans les pays aussi bien développés que sous développés, les externalités qu'elles soient positives ou négatives ne sont pas seulement le fait des marchés imparfaits mais aussi des marchés concurrentiels et génèrent d'importantes taxes écologiques. A titre d'exemple, dans les pays de l'Europe de l'ouest notamment la France, les statistiques fiscales ont montré que les taxes écologiques⁹ collectées en 2011 sont substantielles dans les prélèvements obligatoires du pays. En effet, les taxes environnementales perçues ont atteint 110 milliards d'euros en 2011 et représentent 30,3% des prélèvements obligatoires en France. Elles sont essentiellement liées à des externalités des marchés. Par ailleurs, dans certains pays de l'Union Européenne, les taxes environnementales représentent 3,9% du PIB au Pays-Bas, 1,8% en France, 4,1% au Danemark et 2,4% pour la moyenne de l'ensemble de la zone euro (Eurostat, Insee, 2011). Ces chiffres démontrent de manière significative le niveau élevé du produit des impôts et taxes liés aux externalités et au coût de leur internalisation dans les pays à économie de marché.

3.2. L'existence des rendements d'échelle décroissants dans les pays en développement

Si la première hypothèse de la fiscalité optimale est discutable, il n'en demeure pas moins que la constance des rendements d'échelle constitue une autre hypothèse venant renforcer les incohérences de la théorie de la fiscalité optimale. En effet, cette hypothèse suppose que les profits des entreprises soient nuls de telle sorte qu'il n'y ait pas leur redistribution aux ménages ; ce qui implique une absence de tout prélèvement d'impôt sur les bénéfices ou d'impôts sur les sociétés¹⁰. Elle suppose en outre que les préférences des producteurs et des consommateurs sont convexes; ce qui justifierait donc, l'efficacité de tout équilibre à la frontière des préférences des producteurs et des consommateurs correspondant à un optimum de Pareto de premier rang¹¹. Or, dans la réalité, les entreprises créées ne se donnent pas pour objectif de ne réaliser qu'indéfiniment au cours de leur existence des profits nuls (c'est-à-dire

⁹ Les taxes écologiques en France sont réparties de la manière suivante en 2011 : taxe sur l'énergie 32,2 milliards d'euros, taxes sur les transports 5,7 milliards d'euros, taxes sur la pollution et les prélèvements des ressources naturelles 2,3 milliards d'euros. Elles sont collectées aussi bien dans le secteur concurrentiel que dans le secteur de concurrence imparfaite.

¹⁰ En effet cette hypothèse attribuée aux économistes classiques considère que la valeur de la production est égale au coût des facteurs de production qui sont rémunérés exactement à leur productivité marginale et donc il n'y a pas de profit à redistribuer par le biais de la fiscalité.

¹¹ Une allocation est optimale au sens de Pareto s'il est impossible d'améliorer la satisfaction d'au moins un individu sans diminuer celle d'un autre.

ni perte ni profit). C'est d'ailleurs cette insuffisance qui a amené Mirrless à lever l'hypothèse et à intégrer dans le modèle de la fiscalité optimale des profits positifs à redistribuer aux ménages (Gautier, 2002 : 8). Contrairement à cette hypothèse et de manière empirique, les observations actuelles ont montré que la part de l'impôt sur les bénéfices des sociétés dans les prélèvements obligatoires des économies est assez substantielle. En France par exemple, les impôts sur les bénéfices et les revenus représentent 33,7% des recettes fiscales totales en 2011 (Projet de loi de finances de la France pour l'année 2013). En RCA par ailleurs, ils représentent à la même année 24,2% de ces recettes (DGID, 2011). Ces chiffres démontrent à suffisance la part significative des contributions fiscales des entreprises et des sociétés à des fins redistributives au profit des ménages et en même temps, l'importance de l'assiette des bénéfices et revenus gagnés par ces dernières.

Concernant la question de rendement d'échelle constant dans le modèle de Ramsey, elle ne se vérifie que rarement sur le plan empirique dans le cas de la RCA. En effet, le contexte actuel de la production dans le secteur privé est caractérisé par un rendement d'échelle décroissant dans les pays sous développés en général. Plus particulièrement en RCA, depuis plusieurs décennies, l'augmentation à long terme et de manière simultanée des facteurs « capital et travail » dans les entreprises aussi bien privées que publiques se heurte à des problèmes de l'augmentation moins que proportionnelle du niveau de la production. Ceci, à cause de certains facteurs entrant dans le coût de production, en particulier l'électricité. En effet, l'insuffisance de la production énergétique ne permet pas d'adapter la croissance de la taille des entreprises centrafricaines et de surcroît l'augmentation de leur production. Il en est ainsi par exemple de la cimenterie installée nouvellement dans la périphérie de la capitale et dont la production minimale journalière requiert un minimum de production de kilowattheures d'électricité par l'ENERCA qui est incapable d'en fournir ; ce qui bloque le démarrage de l'usine. Ces constats remettraient en cause le confinement des entreprises par la théorie de Ramsey dans un objectif de recherche de profit nul.

3.3. Le contraste empirique de la diversité de la production

La troisième hypothèse de la fiscalité optimale qui considère le consommateur comme un agent représentatif tout en postulant l'existence de n entreprises produisant un seul bien de consommation finale est également discutable. En effet, le consommateur représentatif suppose l'existence d'une multitude de consommateurs consommant un même bien. Cela suppose aussi l'existence d'une homogénéité des goûts et des besoins des consommateurs, ce qui contraste avec le comportement réel des consommateurs. En effet, l'hypothèse de la production d'un seul bien exclut la substituabilité entre les biens, et la distinction entre les consommateurs assise sur les différences de goûts, des préférences, des revenus, etc. Sur le plan théorique, le modèle de Chamberlin (1933), a permis de tenir compte de cette insuffisance, en élargissant le marché de concurrence parfaite à la concurrence monopolistique¹², afin d'intégrer la différenciation du

¹² La « concurrence » signifie plusieurs firmes et « monopolistique » signifie que chaque firme a le monopole de la variété qu'elle produit. Les hypothèses de ce modèle sont : chaque firme produit une variété unique, l'entrée est libre sur le marché, les firmes ont la courbe du coût moyen en U (coûts fixe+ coût marginal croissant).

produit qui confère au producteur le pouvoir du marché. Ce pouvoir signifie que lorsque la firme augmente son prix, elle ne perd pas la totalité de sa demande parce que, la variété qu'elle fabrique possède des caractéristiques uniques qui fidélisent ses consommateurs. Et donc, chaque firme se comporte comme un monopôle face à sa courbe de demande décroissante, en supposant que lorsqu'elle modifie son prix, cela n'incite pas ses concurrents à la suivre.

3.4. La taxation du travail, une évidence aussi bien dans les économies modernes développées que sous développées

La restriction de la taxation aux seuls biens de consommation (le travail exclu) est la quatrième hypothèse aussi discutable. Elle suppose que l'offre et la demande du travail soient plus élastiques sur le marché du travail et que la charge fiscale soit entièrement reportée sur les biens de consommation¹³. Autrement dit, les biens de consommation sont uniformément inélastiques ou encore moins élastiques ce qui est douteux car, les élasticités diffèrent selon la nature des biens (biens de luxe, biens inférieurs, biens normaux etc.).

Cette hypothèse soulève quelques difficultés. Premièrement, la connaissance des élasticités prix directes et croisées de la demande sur le marché des biens est problématique en pratique. Deuxièmement, les implications suivantes de cette hypothèse suscitent des interrogations :

- le marché de travail seul est exempté et le volume de travail n'est pas taxé ; ce qui traduit non seulement l'existence d'un système fiscal fondé essentiellement sur la taxation de la consommation mais aussi un problème d'équité puisque pour que l'uniformité des taux soit optimale, tous les biens doivent être taxés.
- l'intuition libérale qu'il y a derrière l'hypothèse de la non taxation du travail c'est, d'encourager l'emploi et l'investissement puisque la diminution du fardeau fiscal sur le coût de travail est compensée par une augmentation de l'autofinancement des entreprises. Or, en exonérant de toute taxe le facteur travail, on accroît les inégalités du fait des différences de productivité (ou de rémunération) entre les individus.

3.5. Le taux de salaire, une variable d'arbitrage entre le loisir et le travail rarement vérifiée dans les pays en développement

La cinquième hypothèse fait dépendre le budget du consommateur linéairement du taux de taxation, et considère le travail et la consommation comme deux arguments séparables dans la fonction d'utilité du consommateur. Cela implique qu'il y ait un taux marginal de substitution décroissant entre le travail et la consommation. Or, l'utilité marginale de la consommation est croissante et celle du travail décroissante (à cause du coût d'opportunité de loisir c'est-à-dire, le revenu salarial que le consommateur dépense s'il consomme le loisir), ce qui signifie que la substitution entre le travail et la consommation dépend du taux de salaire. Si le travail est mieux rémunéré d'après la théorie microéconomique, le coût d'opportunité du loisir augmente et, le travailleur offrira plus de travail (effet de substitution). Quant à l'effet-revenu, pour une durée

¹³ Selon notre déduction, l'hypothèse de Ramsey suppose que l'offre et la demande sur le marché des biens et services sont inélastiques et qu'il faudrait que ces dernières soient taxées.

du travail donnée, le travailleur est riche. Son offre de travail dépend de la nature de loisir. Ainsi, si le loisir est un bien normal et que le revenu du travailleur augmente, il en consommera plus ; par contre, si le loisir est un bien inférieur, il en consommera moins.

Cependant, le comportement des travailleurs des pays pauvres semble ne pas suivre cette loi compte tenu du contexte socioéconomique marqué par la faiblesse du revenu par habitant et le niveau élevé de la pauvreté. En effet, le temps disponible du ménage centrafricain n'est pas forcément reparti en pratique entre le travail et le loisir parce que, l'absence de l'emploi ne permet pas aux individus de consacrer une partie de leur temps disponible au travail et l'autre partie, au loisir ; tous les deux étant des biens économiques (biens rares). Et, même si les individus ont du travail, ils souhaitent lui consacrer tout leur temps. Cela veut dire que le taux de salaire demeure rigide à la hausse et que, pour augmenter leurs revenus nominaux, les travailleurs centrafricains doivent ajuster à la hausse, leur durée de travail par la multiplication des heures supplémentaires si cela est possible.

Quant à l'augmentation du taux de salaire, elle ne peut résulter que des accords entre le syndicat des patrons et, celui des travailleurs pour des raisons liées par exemple à l'inflation, à la cherté du coût de la vie, ou à la hausse de la productivité dans l'entreprise. Or dans les pays pauvres, en raison des motifs évoqués ci haut, les revendications de revalorisation de salaire font souvent l'objet d'une réticence ou d'un bras de fer entre le patronat et le salariat ce qui explique dans le pays, la rigidité à la hausse du taux de salaire. Par conséquent, dans le contexte socioéconomique des pays pauvres, le taux de salaire ne constitue pas forcément une variable d'ajustement ou encore d'arbitrage entre le travail et le loisir.

3.6. L'exonération du producteur : une hypothèse restrictive au regard des faits empiriques et de l'économie publique normative

L'hypothèse du marché partiel cadre d'analyse de la théorie de la fiscalité optimale suppose que le prix au producteur demeure invariable quelque soit la variation de la taxe, considérée comme entièrement supportée par le consommateur. Le doute que suscite cette hypothèse porte sur deux aspects:

- premièrement, supposer que la totalité de la taxe soit supportée par le consommateur implique que toute la perte sèche soit supportée par ce dernier et que ce soit la demande de ce bien sur le marché qui soit plus élastique par rapport à la variation du prix induite par l'introduction ou la variation de la taxe. Or, ce n'est pas sur tous les marchés des biens que l'effet induit d'une taxe en termes de perte sèche (perte en bien-être) est supporté par le consommateur seul.
- deuxièmement, même si l'hypothèse selon laquelle la taxe est entièrement supportée par le consommateur et non le producteur est valable, les charges de cette taxe peuvent entraîner des distorsions modifiant ainsi le comportement du producteur. En faisant référence à la théorie générale de l'impôt, la charge de l'impôt indirect peut ne pas frapper uniquement le consommateur. Lorsqu'il est appliqué au prix hors taxe des biens, les offreurs vendent à un prix élevé pour une quantité faible, ce qui réduit leurs recettes.

L'effet de cette taxe modifie l'égalité entre le rapport des productivités marginales des facteurs de production et le rapport de leurs prix. L'incidence sur les offreurs va au-delà de la baisse des recettes (Jules Dupuit 1844, Harberger 1971) et les distorsions qui en résultent se traduiront par une baisse du capital et du travail ce qui entraînera un ralentissement de la croissance et une accélération de l'inflation et du chômage.

De plus, le cadre du marché partiel de la fiscalité optimale de Ramsey est restrictif en raison de l'interdépendance des marchés ; ce qui nécessite plutôt l'utilisation du cadre d'équilibre général.

4. Discussion des résultats du modèle de Ramsey

La théorie de la fiscalité optimale de Ramsey présente quelques principales limites. D'abord, pour taxer fortement les biens plus inélastiques, il faut connaître les élasticités prix directes et croisées de la demande de ces biens ce qui est délicat souvent dans la pratique. De même taxer moins les biens plus élastiques revient aussi à taxer moins certains biens de loisir (considérés comme biens de luxe) dont la demande augmente plus que proportionnellement à la hausse du revenu ; ce qui renforcerait la substitution de la demande de ces biens à l'offre de travail si l'on fait abstraction de l'hypothèse d'exonération du travail dans le modèle de Ramsey pour tenir compte de la réalité des économies modernes où le travail rémunéré est en règle générale taxé.

Ensuite, la règle de Ramsey est source d'accentuation des inégalités car taxer les biens inélastiques revient à taxer fortement des biens de première nécessité largement consommés le plus souvent par les pauvres. Elle est donc contraire à la justice. A contrario cependant, la politique fiscale de la CEMAC de taxation des biens a opté pour la justice redistributive en exonérant de la TVA, les biens de première nécessité censés être inélastiques. Cette option constitue l'un des instruments de la politique d'optimisation des recettes de l'Etat et de redistribution au moyen des exonérations. La liste de ces biens exonérés est détaillée à l'annexe 3 de la directive numéro 99/CEMAC-028-CM-03 de 1999 de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale, portant harmonisation des législations des Etats membres en matière de la TVA et du Droit d'Accises et adoptée par la RCA. La Directive européenne a prévu pour les Etats membres les taux réduits et super réduits à côté du taux normal.

La question de l'équité présente également une certaine limite dans le résultat du modèle de Ramsey en ce que malgré la construction théorique de la fiscalité optimale fondée sur l'arbitrage entre l'efficacité et l'équité, l'intuition générale qui s'en dégage est que les coûts liés à l'inefficacité du système fiscal sont potentiellement élevés (Slemrod 1990). La redistribution apparaît comme une approche décevante dans la théorie de la fiscalité optimale du fait de son coût et du fait que l'équité est placée sous la domination méthodologique de l'efficacité même si les fonctions d'utilités collectives sont censées rendre compte de la pondération des préférences individuelles retenues (Monnier 2000).

Ce choix de taxation peut être expliqué par le fait que la différenciation entre les unités taxables s'effectue uniquement en référence au niveau de la productivité. Il est en effet difficile de définir

précisément les critères de différenciation pertinents entre les individus. Cependant, dans la réalité, d'autres variables de distinction, comme la composition de la cellule familiale, le niveau de compétences acquis, etc., entrent en ligne de compte. Ces difficultés conceptuelles qui compliquent le respect du principe de l'équité horizontale qui traite de la même façon les contribuables d'une même situation sociale, ne justifient pourtant pas son exclusion dans la recherche du système fiscal « optimal ».

D'un côté, la théorie de la taxation optimale ne tient pas compte du fait que les redevables ne sont pas tous égaux devant l'impôt. Certains contribuables peuvent échapper en partie à la perte de bien-être consécutive à l'impôt, tandis que d'autres doivent la subir intégralement (Monnier, 1998). En général, les individus fortunés échappent plus ou moins à la taxation grâce à leurs sources multiples de rémunération. Ainsi, dans la pratique, de nombreux allègements fiscaux portent sur des emplois du revenu plus fréquents chez les catégories les plus favorisées (Koleva et Monnier, 2009). Il convient par ailleurs de souligner qu'à recettes fiscales inchangées, les allègements induisent un transfert de charge sur les contribuables qui n'en bénéficient pas, c'est-à-dire, compte tenu du profil redistributif des incitations, très fréquemment sur les catégories les plus pauvres (Monnier, 1998).

Par ailleurs, Slemrod (1990) a démontré que la théorie de la fiscalité optimale de Ramsey est incomplète pour des raisons suivantes : premièrement la non prise en compte de l'impôt comme un système de collecte par contrainte sur les ressources des individus qui peuvent résister à l'impôt.¹⁴ Deuxièmement, la complexité de l'architecture des appareils fiscaux et de leur mode de fonctionnement engendre des coûts d'efficience constitués des coûts administratifs (*administrative costs*), des coûts de conformité à la loi fiscale (*compliance costs*) et des coûts liés au risque d'évasion fiscale et au renforcement légal (*enforcement costs*)¹⁵.

Enfin, une dernière dimension ignorée par la théorie de la fiscalité optimale a trait aux relations entre les agents de collecte des impôts et le gouvernement qui peuvent être entachées d'intérêts divergents et donc des asymétries d'information ; ce qui peut être une source de fraude et de corruption minimisant ainsi les recettes fiscales même si les biens ou les revenus sont taxés de manière optimale. D'où l'importance de la relation d'agence dans les missions de recouvrement fiscal.

Conclusion

Afin d'évaluer l'optimalité du système de taxation des biens et services en RCA au regard de la théorie de la fiscalité optimale, nous avons utilisé les données de l'Institut Centrafricain des Statistiques des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES) portant sur les secteurs de consommation du pays. En raison des difficultés liées à l'actualisation de ces données, nous

¹⁴ En effet l'impôt a un caractère coercitif c'est-à-dire qu'il est collecté par voie de pouvoir de contrainte et donc, il peut pousser les contribuables à l'évitement fiscal. Le modèle de Ramsey n'ayant pas appréhendé cet aspect, considère comme si le civisme fiscal des contribuables était parfait.

¹⁵ Cette critique résulte du point de vue de l'économie publique normative dont les analyses ont été détaillées dans le cadre des développements récents de la théorie de la fiscalité optimale.

avons limité la période couverte par lesdites données à 2005-2008. Ces données sont les seules disponibles sur la consommation des ménages sur la période susmentionnée.

Par ailleurs, l'agrégation de ces données ne permet pas d'obtenir des informations par sous groupes de produits ou de services. Afin de contourner cette difficulté, nous avons utilisé les coefficients budgétaires de détermination de l'indice de prix à la consommation pour chaque secteur de consommation pour répartir les dépenses agrégées de consommation entre les biens et services. La formule des élasticités-prix directes est la suivante : $\epsilon_{x/P_x} = \frac{\Delta x}{\Delta P_x} * \frac{P_x}{x}$

La méthodologie retenue consistait à sélectionner un bien dans chacun des secteurs de consommation avec son taux d'imposition et à calculer pour chacun le taux d'imposition optimale à comparer au taux de taxation en vigueur en RCA. La sous optimalité apparaît lorsque le taux de taxation en vigueur se situe en dessous ou au dessus du taux optimal.

Enfin, nous faisons l'hypothèse qu'en l'absence de la prise en compte de la sensibilité des ménages à la variation des taux d'imposition indirectes, la structure des taux d'imposition demeurerait toujours sous optimale quelle que soit la période considérée au regard des règles de la fiscalité optimale. Le tableau suivant présente les biens sélectionnés pour notre calcul :

Tableau 1 : Elasticités-prix directes et taux optimaux de taxation de Ramsey

Biens de consommation	Taux en vigueur	Période 2005-2006			Période 2007-2008		
		Elasticités-prix directes	Taux optimaux	Ecart	Elasticités - prix directes	Taux optimaux	Ecart
Alimentations et boissons alcoolisées	25%	7,41	3,4%	Surtaxé	0,8	31,3%	Sous taxé
Vêtements	19%	0,47	40,4%	Sous taxé	31,61	0,3%	Surtaxée
Ameublement	19%	0,69	27,5%	Sous taxé	0,75	25,3%	Sous taxé
Electricité	19%	109,71	0,17%	Surtaxé	321,04	0,03%	Surtaxé
Services liés au logement	19%	0,96	19,8%	Sous taxé	0,83	22,9%	Sous taxé

Source : calcul de l'auteur

En somme, sur les périodes 2005-2006 et 2007-2008, les secteurs de consommation des ménages sont soumis à une taxation sous optimale. Plus généralement, les taux en vigueur des taxes sur la consommation intérieure qui ne sont que de deux types (TVA au taux de 19% et Droits d'accises au taux de 25%) demeurent soit au-dessus soit en dessous des taux optimaux de taxation de ces biens et services. Il apparaît qu'en dépit des mesures prises dans le cadre des réformes fiscales y compris des programmes d'assainissement du secteur des finances publiques centrafricaines, l'optimalité du système de taxation des biens et services demeure encore une situation théorique difficilement atteinte par le système fiscal centrafricain.

Références bibliographiques

- AUERBACH A. J. [1985], « The Theory of Excess Burden and Optimal Taxation », dans AUERBACH A. et FELDSTEIN M. (ed.), *Handbook of Public Economics*, vol. 1, Amsterdam, Elsevier, p. 61-127.
- CHAMBERLIN & Marc MONTOUSSE (1933), *Théories économiques*, édition Bréal, Paris (rééd. 2002).
- DGID, [2012], « Recettes fiscales de la RCA en 2011 selon la nomenclature budgétaire ».
- DIAMOND P. A., MIRRLEES J. A. [1971], « Optimal Taxation and Public Production (part I and II) », *American Economic Review*, 61, p. 8-27 et 261-278.
- DEATON A.S. [1981] « Optimal taxes and the structure of preferences », *Econometrica* vol. 49.
- DUPUIT J. (1944); « De la mesure de l'utilité des travaux publics », *Annales des ponts et chaussées*, art. reproduit dans la *revue française d'économie* ; vol. 10 n° 2 , 1995.
- GAUTHIER J.F. [Février 2001], « Taxation optimale et reformes fiscales dans les pays en développement : une revue de littérature tropicalisée », *Dial.*
- HARBERGER H. (1971), « the three basic postulates for applied welfare economics : an interpretive essay », *Journal of Economics Literature*, vol 9 n° 3.
- KOLEVA K. et MONNIER J.-M. (2009), *La représentation de l'impôt dans l'analyse économique de l'impôt et dans l'économie des dispositifs fiscaux*, *Revue Economique*, volume 60, n° 1, janvier, pp. 33-57.
- LAGADEC Gaël, [2010] « Développement territorial autonome ou assisté, quelle transition fiscale pour la Nouvelle Calédonie ; Développement durable et territorial, Varia mis en ligne le 09 Novembre 2010.
- MONNIER J.-M. [1998], *Les prélèvements obligatoires*, Paris, Economica.
- MONNIER J.-M. (2000), « L'équivalence fiscale des revenus et la réforme de l'impôt sur le revenu », *Revue française de finances publiques*, n° 69, mars, pp. 147-178.
- Projet de loi de finances de la France pour l'année 2013.
- RAMSEY F. [1927], « A contribution of theory of taxation », *Economic journal*, vol.37.
- SLEMROD J. [1990], « Optimal Taxation and Optimal Tax Systems », *Journal of Economic Perspectives*, 4 (1), p. 157-178.
- STIGLITZ J. [1986], « Pareto Efficient and optimal Taxation and the New Welfare Economics » in: A. Auerbach and Feldstein (eds), *Handbook of Public Economics II*, North-Holland, Amsterdam.
- TSAFAK DJOUMESSI Pauline, [2011], « Taxation des services de télécommunications au Cameroun », *Observatoire des marchés*, Ministère des Postes et Télécommunications, Yaoundé, Cameroun.
- www.insee.fr/statistiques/fichier/environnement